



Dossier suivi par :
Lionnel DUCLOZ, C.T.R. lducloz@lfpl.fff.fr
Aurélié LONGEPE alongepe@lfpl.fff.fr

**Formation Continues des Educateurs
B.E.E.S. 1° - B.E.F. – B.M.F.**

Saint Sébastien sur Loire, le 22 Septembre 2017

Cher collègue,

Vous êtes actuellement titulaire d'une licence technique régionale sur le territoire de la Ligue de Football des Pays de la Loire. Le cadre réglementaire vous impose de participer au cours de cette saison à un module de formation continue (**deux jours tous les deux ans ou une journée par an**).

A ce sujet, pour ce nouvel exercice, l'E.T.R. a défini les principes ci-dessous :

- La journée ou les journées de formation continue proposées dans le catalogue doivent impérativement être réalisées **entre le 1^{er} Septembre 2017 et le 28 février 2018**.
Passé ce délai, la licence sera retirée et les clubs soumis à obligation ne seront plus couverts.
- Le nombre de places par session sera limité selon les stages et nécessitera un minimum d'inscrits. En cas d'effectif insuffisant le stage sera annulé et les stagiaires positionnés se verront proposer une autre formation.
- Les inscriptions se feront uniquement par le site internet de la Ligue :
<https://lfpl.fff.fr/inscriptions-formations/>
- Le prix d'une journée est de 49,00 € repas et pause-café matin et midi inclus.
Cette saison, vous avez la possibilité d'utiliser un bon de formation de 25 € (téléchargeable sur le site de la ligue lors de l'inscription), celui-ci doit être transmis à la Ligue avec la confirmation d'inscription.
- Les titulaires d'une licence régionale pourront, au titre de la formation continue obligatoire, participer en tant que stagiaire à un module de 1 jour organisé dans un des districts ou à un module de 2 jours ou 4 jours entre le 1^{er} Septembre 2017 et le 28 Février 2018
Dans ce cas, le prix du stage sera celui indiqué dans le catalogue de formation.
Pour information, les éducateurs ayant participé à un stage de 2 jours ou plus se verront valider deux journées de formation continue maximum.
- Les formateurs habilités qui encadrent au minimum 2 jours de formation dans la saison sont à ce titre exemptés de recyclage pour la saison en cours.

Nous attirons votre attention sur deux points :

1. Suite à votre inscription sur internet, vous devez nous faire parvenir votre règlement (courrier ou messagerie officielle) en précisant le module choisi et votre qualité de BEES 1°, BEF ou BMF.
2. Le règlement ou la prise en charge du club doit nous être parvenu au minimum 10 jours avant la date choisie, sans quoi votre inscription sera annulée.

Nous vous souhaitons une excellente saison,
Dans l'attente de vous rencontrer,

